

## NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Nos certifications et agréments vous garantissent des contenus et systèmes d'évaluation de la qualité. Suivez votre formation chez CESR ECF en toute confiance

## <u>Agréments - Agence de CESR 38 – ECF VOGLANS</u>



Permis de conduire : Agrément préfecture de l'Isère pour le permis de conduire des catégories BE, B96, C, C1, C1E, CE, DE, N° : E1407300030 délivré par la préfecture de Savoie du 29/03/2024 (validité jusqu'au 27/03/2029).

## FIMO – FCO – Passerelles du transport de marchandises :

Arrêté n°2019-0022 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de marchandises du 23/08/2024 (validité jusqu'au 09/09/2029) par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

## FIMO - FCO - Passerelles du transport de voyageurs :

Arrêté n°2019-0003 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de voyageur du 30/06/2024 (validité jusqu'au 30/06/2029) par le préfet Région Auvergne-Rhône-Alpes

## Agréments - Agence de CESR 38 - ECF SAINT EGREVE



**Permis de conduire :** Agrément préfecture de l'Isère pour le permis de conduire des catégories AMcyclo/A1/A2/A, BE, B96, C, C1, C1E, CE, DE, N° : E 0203803430 délivré par la préfecture de l'Isère du 10 Octobre 2018 **(validité jusqu'en octobre 2027).** 



Centre de formation des Enseignants de la conduite : Agrément préfecture de l'Isère pour le Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivré le 4 juin 2025 (validité jusqu'au 4 juin 2030).

#### Titre professionnel de Conducteur de transport Routier de marchandises sur porteur :

Agrément délivré par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 31/12/2024 (validité jusqu'au 30/12/2030).

### Titre professionnel de Conducteur de transport Routier de voyageurs :

Agrément délivré par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 19/06/2024 (validité jusqu'au 30/06/2029)

## FIMO - FCO - Passerelles du transport de marchandises :

Arrêté n°2019-0022 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de marchandises du 23/08/2024 (validité jusqu'au 09/09/2029) par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

## FIMO - FCO - Passerelles du transport de voyageurs :

Arrêté n°2019-0003 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de voyageur du 30/06/2024 (validité jusqu'au 30/06/2029) par le préfet Région Auvergne-Rhône-Alpes



# NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS



Partenaire de l'APTH pour les formations "Matière Dangereuse" (ADR). APTH Agréé par le ministère des transports : Arrêté ministériel du 27 octobre 2017 – NOR : TREP1730325A. **L'APTH** est un des 7 organismes de formations agrées ADR 8.2 par le ministère.



Certification ISO 9001 version 2015 « applicable aux OF »  $N^{\circ}2017/77354.6$  (certification collective).



Certifié QUALIOPI depuis 2021



Certification Label Qualité depuis 2018